

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 9501

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'interet de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite aux personnes handicapees des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public. Le legislateur en votant cette loi a voulu apporter des solutions precises et concretes aux problemes de deplacement des handicapes dans leur vie quotidienne. Cette loi date de plus de deux ans et tous les decrets d'application ne sont pas encore publies. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui indiquer les delais prevus pour la publication des decrets en cause.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : M. Legras Philippe Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9501

Rubrique: Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4544 **Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 731